



Mes parents me doivent ils une part?

Par **maark**, le **04/04/2008** à **11:28**

Bonjour,
Je vous écris afin de vous poser une question juridique.
Depuis que je suis avec ma compagne (depuis 4 ans), les relations avec mes parents se sont détériorées mais restent généralement courtoises.
J'habite en Alsace avec ma compagne et j'ai 25 ans.
Mes parents habitent en Bretagne.
Ils m'ont appris qu'ils allaient vendre la maison où j'ai passé mon enfance.
Par ailleurs, ils s'achètent un appartement et achètent un studio pour mon frère et sa copine.
Mes parents me doivent ils une part sur la vente de la maison familiale où j'ai passé mon enfance?
En vous remerciant par avance,
Cordialement

Par **paulinem**, le **06/04/2008** à **18:36**

Bonjour,
Vous n'avez aucun droit sur les biens de vos parents tant que ceux-ci ne sont pas décédés!
Cependant, si le studio acheté pour votre frère est une donation, celle-ci s'imputera sur sa part au moment de la succession.
Dans tous les cas, étant deux enfants, vous aurez une réserve d'un 1/3 sur la succession de chacun de vos parents.